



# Moniteur de voile

## fiche métier

PASSIONNÉ / EXPERT / PÉDAGOGUE

Le **moniteur de voile** encadre et anime des activités de loisirs, d'initiation et de découverte pour tout public et sur tout lieu de pratique de l'activité, en multicoques, dériveur, croisière et planche à voile dans les limites réglementaires. À ce titre il a vocation à :

- < **Enseigner** les techniques de navigation, élaborer des programmes personnalisés et faire évoluer ses élèves.
- < **Garantir** la sécurité, maîtriser les règles de sécurité, informer sur les dangers, apprendre à utiliser le matériel.
- < **Participer** au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité, promouvoir l'activité.

### Qualités essentielles requises

**Savoir** : connaissances de l'activité (matériel, environnement) – justifier d'un niveau de technique.

**Savoir-faire** : connaître la législation et les règles de sécurité – élaborer, planifier et évaluer un projet d'animation – maîtriser les outils techniques de la voile.

**Savoir-être** : pédagogie – autonomie – vigilance – patience – bonne communication.

### Débouchés et employeurs

#### Travailleur indépendant

**Salarié** : secteur associatif – bases nautiques municipales – organismes de vacances – écoles de voile.

Il exerce souvent selon des horaires décalés (soir et week-end) par rapport aux horaires habituels de travail et avec une forte influence des saisons.

### Évolution professionnelle

**Diversification de l'activité** : la forte saisonnalité contraint le moniteur de voile à exercer une autre profession, hors période estivale, lui permettant de s'assurer un revenu sur la totalité de l'année.

**Préparer son évolution** : Grâce à son expérience et avec une formation complémentaire un moniteur de voile peut devenir entraîneur – formateur – gestionnaire de base nautique...\*

\* Possibilité de passer un DE JEPS (niveau III) et un DES JEPS (niveau II)

### Salaire

**Salaire de départ** : Entre 1 400 € et 1 600 € brut (en moyenne)

Sa rémunération varie en fonction de son statut, de la fréquentation, etc.

### Formations et diplômes

**Cursus principal** : BP JEPS spécialité éducateur sportif mention voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri OU mention voile croisière (niveau IV). La formation se déroule en **alternance** (entre l'organisme de formation et l'entreprise) et elle s'effectue sur **1 an**.

#### Pré-qualifications :

Diplôme fédéral – moniteur de FFVoile

CQP – assistant moniteur de voile.

### Organismes de formation

**Coût moyen de la formation** : le coût de la formation s'élève environ à **8 000 €**. Aides au financement possibles, après étude individualisée du demandeur (statut, âge...). Possibilité de signature de **contrats de professionnalisation**.

**Organismes de formation** : tous les organismes de formation sont habilités par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes.\*

\* Voir le calendrier des formations du Ministère des Sports : [www.sports.gouv.fr](http://www.sports.gouv.fr)

## BP JEPS spécialité éducateur sportif mentions voile multi-supports ou voile croisière

### Exigences préalables :

- Être titulaire du PSC1 ou son équivalent
- Présenter une attestation de 100 mètres nage libre, avec passage sous un obstacle en surface d'un mètre de long, délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport ;
- Être titulaire du permis de conduire les bateaux à moteur option côtière ;
- Justifier de sa participation à un minimum de 4 régates dont 2 grades 5B minimum (niveau de pratique compétitive régionale) sur le support principal du candidat, attestée sur la base du fichier coureurs de la Fédération française de voile ;
- **Réaliser une démonstration technique d'une durée d'une heure sur un parcours construit par le (la) candidat(e), sur le support principal du candidat pour la mention voile multi-supports et au cours d'une croisière pour la mention voile croisières.**

### UN BREVET PROFESSIONNEL ORGANISÉ EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC)

#### 2 UNITÉS TRANSVERSALES À TOUTES LES SPECIALITES

**U.C.1** Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

**U.C.2** Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

#### 2 UNITÉS CAPITALISABLES DE LA MENTION VOILE MULTI-SUPPORTS

**U.C.3** Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri.

**U.C.4** Mobiliser les techniques de la mention voile multi-supports jusqu'à 6 milles nautiques d'un abri et activités associées (stand up paddle et activités émergentes) pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

#### 2 UNITÉS CAPITALISABLES DE LA MENTION VOILE CROISIERE

**U.C.3** Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage. Dans le champ de la mention voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri

**U.C.4** Mobiliser les techniques de la mention voile croisière jusqu'à 200 milles nautiques d'un abri pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

\* La validité des UC est permanente. Il est possible de se réinscrire dans une formation en cas d'échec.

### Ressources utiles

- **Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes :**

[www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/](http://www.auvergne-rhone-alpes.drjscs.gouv.fr/)

- **Ministère des sports :** [www.sports.gouv.fr/](http://www.sports.gouv.fr/)

- **Fédération Française de Voile :** [www.ffvoile.fr/](http://www.ffvoile.fr/)